



Responsabilité civile et famille

Par **daco77**, le **25/03/2011** à **10:33**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu la visite d'amis et de la famille à l'occasion d'un diner. Mon frère est alors malencontreusement tombé sur le lave-vaisselle qui était alors ouvert pour chargement. Depuis celui-ci ne fonctionne plus. rnQui doit déclarer le sinistre et à qui? rnCela pourra t'il être pris en charge dans la mesure où nous portons le même nom mais n'habitons pas ensemble (il est locataire d'un appartement)? rnCela risque t'il d'augmenter sa cotisation d'assurance?

Par **aie mac**, le **25/03/2011** à **19:09**

bonjourrnfaites chacun une déclaration de sinistre à vos assureurs respectifs.rnil sera probablement demandé l'avis d'un technicien en électroménager pour connaître la cause réelle de la panne.rnsi un lien de causalité est effectif entre celle-ci et le geste de votre frère, les garanties de son contrat pourront sans doute être mobilisées, pour autant que sa responsabilité soit juridiquement engagée.